



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2018-10002

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2018

# Sommaire

## **Direction départementale de la protection des populations**

37-2018-10-02-001 - décision donnant subdélégation de signature aux agents de la DDPP  
37 (1 page)

Page 3

## **Préfecture d'Indre et Loire**

37-2018-09-01-007 - DDFIP : SIP-SIE d'Amboise : DELEGATION DE SIGNATURE EN  
MATIERE DE CONTENTIEUX DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT  
(2 pages)

Page 5

Direction départementale de la protection des populations

37-2018-10-02-001

décision donnant subdélégation de signature aux agents de  
la DDPP 37

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS D'INDRE-ET-LOIRE**

### **DECISION donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire**

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations par intérim,  
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44,  
VU l'arrêté du Premier ministre du 13 juillet 2015 portant nomination de M. Romain GUEGAN en tant que Directeur Départemental adjoint de la Protection des Populations d'Indre-et-Loire,  
VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2018 nommant M. Romain GUEGAN Directeur Départemental de la Protection des Populations d'Indre-et-Loire par intérim,  
VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2018 donnant délégation de signature au Directeur Départemental de la Protection des Populations d'Indre-et-Loire par intérim,  
VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L221-1,

#### **DECIDE**

Article 1er : En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2018, délégation est donnée aux agents en poste à la direction départementale des populations d'Indre-et-Loire pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes mentionnés dans les différents articles et annexes de l'arrêté précité :

Annexes I A et B (uniquement l'octroi des congés annuels, des jours RTT, l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne temps et l'octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical), II, III et IV de l'arrêté préfectoral :

- Mme Lucie ILLIANO, vétérinaire inspecteur contractuel, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 3 : Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS le 2 octobre 2018  
Romain GUEGAN

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-09-01-007

**DDFIP : SIP-SIE d'Amboise : DELEGATION DE  
SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX DE  
GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT**

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT

Le **Comptable des Finances Publiques**, Monsieur **DUBOIS Stéphane, Responsable du Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises d'AMBOISE (Indre-et-Loire)** :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

- Délégation de signature est donnée à **Mlle CHOPIN Laetitia, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au Responsable du Service des Impôts des Entreprises d'AMBOISE** et **M. SARRAZIN Laurent Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AMBOISE**, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'**admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office** ;

2°) en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant **remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les **décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 €** ;

b) les **avis de mise en recouvrement** ;

c) **l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice** ;

d) **tous actes d'administration et de gestion du service.**

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les **décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office** et, en **matière de gracieux fiscal**, les **décisions portant remise, modération ou rejet** :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux **agents des finances publiques de catégorie B** désignés ci-après :

Nom Prénom	Grade
HERVET Maryse	Contrôleur
MASSARD Catherine	Contrôleur
NIBAUDEAU Nathalie	Contrôleur
NIVOLLE Nadine	Contrôleur
AZIZI Bouchra	Contrôleur
BIGEARD Karine	Contrôleur
CAPT-SOCHON Françoise	Contrôleur
GAILLARD Irène	Contrôleur Principal
GALLAY Didier	Contrôleur Principal
GIRARD Vincent	Contrôleur
LAROA Véronique	Contrôleur
MARCHIS Corinne	Contrôleur Principal

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom Prénom	Grade
LAURIANO Véronique	Agent
MORELLO Murielle	Agent
ROUSSEAU Olivier	Agent
LESAGE Elodie	Agent

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AZIZI Bouchra	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
BIGEARD Karine	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
CAPT-SOCHON Françoise	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
DUFAUD Isabelle	Contrôleur Principal	5 000 €	6 mois	5 000 €
CALLU Catherine	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 €
GAILLARD Irène	Contrôleur Principal	5 000 €	6 mois	10 000 €
GALLAY Didier	Contrôleur Principal	5 000 €	6 mois	10 000 €
GIRARD Vincent	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
HERVET Maryse	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 €
LAROA Véronique	Contrôleur	5 000 €	6 mois	10 000 €
MARCHIS Corinne	Contrôleur Principal	5 000 €	6 mois	10 000 €
NIBAUDEAU Nathalie	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 €
NIVOLLE Nadine	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre-et-Loire.

A AMBOISE, le 1er septembre 2018

Le Comptable,  
Responsable du Service  
des Impôts des Particuliers et des Entreprises  
Stéphane DUBOIS